

Réunion du conseil de l'ED 353
'Physique, Modélisation et Sciences pour l'Ingénieur'
13 décembre 2007 de 14h à 18h

Présents : N. Bedon, S. Bellizzi, S. Bonelli, P. Bontoux, R. Bouchakour, P. Guillemain, B. Kadoch, P.O. Mattei, J.C. Michel, A. Pocheau, M. Provansal, R. Saurel, P. Suquet, E. Villermaux.

Invitée : J. Pullino

1. Approbation du PV de la réunion du 21 septembre 2007

2. Remarques sur la durée des thèses et sur les abandons

Sur les 180 étudiants actuellement 'en stock' nombreuses sont les réinscriptions en 4ème année ainsi que certaines en 5ème année. Pour les réinscriptions en 4ème année, cela peut s'expliquer par le décalage des inscriptions en première année des contrats CIFRE. Pour le reste, il faut insister sur la nécessité de soutenir dans les délais.

Lors des actuelles réinscriptions, de nouveaux abandons sont découverts. Dans certains cas, il s'agit d'étudiants qui ont trouvé un emploi et qui ont démissionné de leur contrat d'allocataire pour occuper cet emploi. Dans d'autres cas (environ la moitié), l'abandon correspond à un échec, préjudiciable à tous. Certains de ces étudiants sont financés sur bourse MRE, ce qui est encore plus critique. Il faut mobiliser nos forces, au niveau de l'ED, des laboratoires, des directeurs de thèses, pour inverser cette tendance.

Le LMA et l'IRPHE ont entamé des procédures d'audition périodiques des étudiants. L'IUSTI va faire de même.

L'ED est souvent informée trop tard de ces problèmes. Parfois l'abandon est connu seulement lors du pointage des réinscriptions.

Les directeurs de thèse et les laboratoires devront prendre l'habitude d'informer l'ED au plus tôt de ce type de situation. Dès 2008, les directeurs de laboratoire seront convoqués à une réunion extraordinaire du conseil de l'ED pour apporter des explications sur les abandons qui se sont produits dans leur laboratoire durant le précédent quadriennal. Il s'agit au niveau de l'ED d'avoir une lisibilité suffisante des laboratoires pour affecter des moyens (en l'occurrence des allocations) à des directeurs qui amèneront leurs étudiants à la soutenance d'une thèse de qualité et à un emploi.

En préparation de cette réunion, l'ED invite les directeurs de labo à mettre à jour leur fichier sur les thèses soutenues, les emplois occupés, les rémunérations et les abandons.

3. Rappel du bon usage des autorisations ponctuelles à diriger des recherches

De nouveau à l'occasion des réinscriptions, des cas problématiques de direction de thèse sont apparus. Il semble ainsi nécessaire de rappeler les règles de bon usage de l'autorisation ponctuelle à diriger des recherches. ***L'ED demande aux directeurs de labo de diffuser ce rappel auprès de leurs chercheurs non titulaires d'une HDR.***

L'autorisation ponctuelle est demandée par un directeur de thèse non titulaire d'une HDR.

- Cette autorisation est allouée par le président du conseil scientifique de l'université après examen par le conseil scientifique de l'université et avis du directeur de l'ED.

- Lorsqu'elle est accordée sa validité s'exerce pour la direction d'une seule thèse. Il est donc illégal de demander une deuxième autorisation pour la direction d'une seconde thèse.

- Durant la durée de la thèse, le directeur doit soutenir son HDR.
- C'est pourquoi cette demande n'est accordée que lorsque le CV du candidat permet d'estimer qu'il sera en mesure de remplir les critères pour soutenir une HDR dans les 3 ans. Dans les sections CNU qui relèvent de notre ED, la pratique communément admise pour passer une HDR nécessite la publication d'environ 10 articles dans des revues internationales. Ainsi, un candidat ayant 6 à 7 publications à son actif au moment de sa demande pourra être considéré si son taux de publication annuel lui permet d'atteindre le critère précédent dans la période de 3 ans.

3. Répartition des allocations lors du précédent quadriennal

Globalement, les allocations ont été réparties en fonction de la taille des laboratoires et de la qualité des candidats doctorants.

Habituellement, en première session, 2 allocations vont au LMA, autant à l'IRPHE, ainsi qu'à l'IUSTI et au L2MP. Une allocation est allouée au M2P2 en raison de sa plus petite taille.

Pour les allocations de deuxième session ou Président, la valeur du candidat est primordiale. Durant le précédent quadriennal, tous les candidats de qualité (c'est-à-dire de niveau mention B au moins au master) ont obtenu une bourse.

4. Point financier du quadriennal

Les dotations ont été dépensées normalement, à l'exception de 20K€ qui ont été épargnés. Cette épargne sera utilisée en 2008 afin de pouvoir maintenir une personne en CDD au secrétariat, dans l'attente d'un recrutement.

5. Point sur la visite de l'AERES

Globalement et par rapport aux autres ED, notre ED a été très bien évaluée. Des difficultés et faiblesses sont néanmoins apparues.

- Absence de personnel permanent au secrétariat

Les EDs sont maintenant au centre du dispositif de restructuration de l'Université Française. Le gouvernement nous demande de plus en plus de qualité, de plus en plus de suivi et de plus en plus de comptes. La gestion de notre ED ne pourra se faire sans secrétariat permanent. C'est la raison pour laquelle le précédent Président d'Université, Paul Tordo avait accordé fin 2006 à notre ED des fonds pour financer un CDD (Pascal Champion) sur une durée de 10 mois. Ce contrat est arrivé à terme le 13/12/2007.

Sur la base de ses fonds propres, l'ED va poursuivre ce contrat temporaire durant 6 mois pour laisser au nouveau Président d'Université, Jean Paul Caverni, le temps pour trouver une solution pérenne, c'est-à-dire un emploi permanent. Le Président ainsi que le Directeur du Collège Doctoral ont déjà été saisis dès septembre 2007 de l'urgence de notre situation.

S'il s'avérait qu'aucune solution ne soit trouvée à ce problème de fonctionnement, le nouveau directeur, Richard Saurel, sera dans l'impossibilité de poursuivre sa mission.

En raison de cette situation, les fonds alloués à l'ED et ceux épargnés seront consacrés pour l'instant à la poursuite du CDD de Pascal Champion et au fonctionnement des formations proposées aux étudiants. Les autres aides ou subventions que l'ED allouait pour couvrir une partie des frais d'équipement ou de participations aux congrès seront gelées dans l'attente du règlement de cette situation.

Une rencontre avec le Président de U1 et son Secrétaire Général est programmée pour la mi-février 2008.

- Communication avec les doctorants

L'ED est souvent perçue par les doctorants et leurs directeurs de thèse comme un obstacle ou une couche administrative supplémentaire. En effet, plusieurs ambiguïtés subsistent :

. **Formations.** Les précédents représentants des doctorants ont tenu à organiser eux-mêmes leurs formations, alors que les nouveaux préféreraient des formations proposées 'sur catalogue'. L'ED envisage pour le futur de proposer un tel catalogue (c'est déjà ce qui a été mis en place par Pascal Champion) tout en conservant la possibilité de 'formations à la carte'. Ceci remet le problème du secrétariat au centre du débat.

Afin d'améliorer la communication sur le rôle de l'ED pour les formations, un mode d'emploi du Contrat Individuel de Formation va maintenant figurer sur les formulaires.

. **Visite de labos.** Des visites de labos sont demandées par les étudiants. Il s'agit dans ce cas de trouver dans chaque laboratoire un correspondant étudiant pour faciliter l'organisation de ces visites.

. **Rôle de l'ED.** La validation des directeurs de thèse, des jurys de thèse, l'attribution des allocations et le choix des candidats sont des tâches de fond qui n'apparaissent pas clairement pour les étudiants. Il faudra progresser sur ce point.

- Directeur adjoint

L'AERES recommande la nomination d'un directeur adjoint. Les précédents et futur directeurs y sont très favorables. Il semblerait utile et équitable que ce directeur adjoint émane du L2MP. *Un appel à candidature est donc lancé.*

- International

La pénurie d'étudiants de qualité en sciences nous amène à chercher hors des frontières de bons, voire de très bons candidats. Ce point fera l'objet d'efforts particuliers lors du prochain quadriennal.

Des dispositifs d'aides du Conseil Régional sont mis à disposition pour l'accueil d'étudiants étrangers au niveau M1 et M2. D'autres dispositifs sont en cours de mise en place pour les pays du Bassin Méditerranéen. L'ED incite, et apportera son soutien aux laboratoires et masters pour la constitution de dossiers d'aide en vue de l'accueil d'étudiant étrangers de haut niveau.

L'ED allouera une partie de son contingent de bourses pour renforcer cette politique.

- Bourses autres que les allocations MRE

L'AERES recommande que l'avis du directeur de l'ED soit émis pour toutes les bourses : CIFRE, CEA, IFP, BDI, Région etc. Il s'agit en effet de s'assurer de la qualité du candidat et de l'encadrement. En raison de l'urgence qui est toujours présente lors de la réalisation des ces dossiers, l'ED s'engage à émettre son avis dans un délai maximum de 7 jours après dépôt du dossier au secrétariat.

- Subventions pour les congrès et écoles d'été

L'AERES recommande que l'ED subventionne uniquement les écoles d'été (ou de printemps etc.) qui font partie de la formation des doctorants, la participation à des congrès relevant en effet plutôt des laboratoires. L'ED appliquera cette recommandation.

6. Calendrier des allocations

Les sujets sont collectés sur la base de données de l'ED (saisie en ligne) jusqu'à la mi-février ; classés et validés par les labos fin février et ensuite publiés sur le site de l'ED.

Ce calendrier semble convenir pour le fonctionnement et l'attribution des bourses.

Toutefois, afin d'attirer les meilleurs étudiants, un effort sera demandé à partir de la rentrée 2008 pour un affichage des sujets, sans classement des laboratoires, dès le mois de septembre.

7. Membres extérieurs du conseil de l'ED.

Sont proposés :

- Alain Forestier, CEA Saclay,
- André Grosman, CEA Cadarache DRFC,
- Hervé Guillard, INRIA Sophia Antipolis,
- Stéphane Bonelli, Cemagref
- Jean Michel Mirabel STMicroelectronics
- Rogelio Ferrer, EUROCOPTER

8. Journée de l'ED

Contrairement aux annonces précédentes, en raison des vacances scolaires de février, la journée de l'ED va être déplacée du 21/02 au 27/02. L'information précise sera diffusée rapidement.

La séance est levée à 18h.

Le conseil de l'ED rend hommage au mandat exemplaire réalisé par le Directeur sortant, Pierre Suquet, dans un contexte difficile à plusieurs égards.